



# KIM-I - IMP 2018 Invitation

## Epreuve internationale des Münsterlanders (IMP) les 12 et 13.10.2018 près de Zweibrücken (Sarre-Allemagne)

- Dates :** Jour d'arrivée : 11.10.2018  
Accueil et réunion des juges à partir de 19 h.  
**Epreuves : 12.10.2018 (toute la journée) et le 13.10.2018 (le matin)**  
IMP (A) avec épreuve à l'eau sur canard vivant (âge maxi 48 mois)  
IMP (B) avec épreuve à l'eau sur canard vivant (âge maxi 36 mois) avec piste de lièvre.
- ☞ 13.10.2018 (Après-midi)**  
Exposition internationale pour tous les Petits Münsterlanders.  
Participation obligatoire à l'exposition pour tous les chiens inscrits à l'IMP-A ou B.  
Le soir, distribution des prix et repas amical.
- Organisateurs :** Verband Kleine Münsterländer International e.V. (KIM-I)  
Club régional de la Sarre (Landesgruppe Saar-Rhein-Pfalz)
- Responsables :** **Ernst ZEIMETZ, Forsthausstrasse 8, 56288 KASTELLAUN (Allemagne)**  
Tél. : 00 49 67621-8225 et 0049 1716718995 Email [ernst@zeimetz.de](mailto:ernst@zeimetz.de)  
**Dietrich BERNING** Provinzialstraße 24 HAMMINKELN (D) Tél. 0049 (0) 2873-261  
Email: [dietrich\\_berning@t-online.de](mailto:dietrich_berning@t-online.de)
- Engagement :** **Formulaire IMP-1** pour l'IMP-A et le **formulaire IMP-2** pour l'IMP-B accompagné d'une copie du pedigree à adresser à **Dietrich BERNING (voir coordonnées ci-dessus)**.  
Nb de participants : IMP-A maximum 12 IMP-B maxi 15  
L'engagement doit être envoyé par le club national membre du KLM-I au secrétariat du KLM-I. Chaque cas particulier sera étudié.
- Date limite d'engagement :** 23 septembre 2018
- Montant de l'engagement :** IMP-A ou B : 150 € exposition incluse Exposition : 30 € (pour un non participant à l'IMP)  
Virement à adresser à : Volksbank Düren, IBAN DE2139560201 1505421058 BIC GENODE 1 DUE
- Lieu de rendez-vous :** **Hôtel Europas Rosengarten** Rosengartenstrasse 60, 66482 ZWEIBRÜCKEN (Allemagne)  
Tél. : 0049 6332 9770 <http://rosengarten-am-park.com/hotel/>
- Hébergement :** Hotel Europas, pour une réservation prière d'indiquer KIM-Prüfung  
(chien accepté pour 12 €/jour)  
Autre adresse : Rosen-Hotel Christa Groh  
Von-Rosen-Str. 2, 66482 ZWEIBRÜCKEN, Tél. 0049 6332-9190, Fax : 0632-919200 [info@rosenhotel.de](mailto:info@rosenhotel.de) (chien accepté sans supplément).
- Conditions requises :** IMP-A : Ne seront autorisés à concourir que les chiens qui remplissent les conditions d'élevage dans leur pays d'origine.  
IMP-B : Les chiens ne devront pas présenter de défaut éliminatoire (Aucune obligation/règlementation d'élevage du club national).  
Le passeport européen PET est obligatoire pour chaque chien qui doit être à jour pour la vaccination de la rage. Le chien doit être assuré, le conducteur est tenu à présenter le certificat d'assurance.
- Conducteur :** Chaque conducteur devra être en possession du permis de chasser validé dans son pays d'origine.  
Pour le travail en plaine et à l'eau, l'organisateur fournira les armes et les munitions. Pour des raisons de sécurité, seuls les juges seront habilités à tirer.
- Gibier :** Le gibier utilisé pour le rapport devra être fourni par le conducteur.
- Intendance :** Un panier repas est prévu pour les conducteurs et les juges.
- Divers :** Dès leur arrivée, les conducteurs recevront un programme avec la répartition des groupes.  
L'allemand est la langue officielle.  
Les règlements des IMP peuvent être téléchargés à partir du site du KLM-I <http://www.klm-international.info>
- Dons :** Les dons (financiers ou matériels) seront très appréciés.

### Remarque concernant le pistage

Lors de l'épreuve, le travail de pistage ne sera jugé que si le chien n'a pas encore pu valider le pistage sur une piste de lièvre ou de renard lors d'une épreuve reconnue par le KLM-I.

Les chiens qui n'ont pas pu obtenir un bon résultat sur la piste du lièvre ou du renard lors d'une autre épreuve reconnue par le KLM-I, devront, à la demande du conducteur, être jugés.

Si, lors d'une autre épreuve de pistage reconnue par le KLM-I, le chien a déjà obtenu un qualificatif inférieur à Bon, cela devra être signalé sur la feuille d'engagement. Dans ce cas, le pistage deviendra obligatoire.

Ceci sera valable pour tous les chiens participants à l'IMP-B.

Si au cours de l'épreuve, un chien devait avoir la possibilité de travailler la piste d'un lièvre ou d'un renard, il faudra de toute façon l'évaluer.

L'évaluation du travail sur la piste figurera sur la feuille de résultat mais les points obtenus ne seront pas pris en compte.

Traduction Germain KLEIN  
Le 30 avril 2018